

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2012

Etaient présents :

Christian MESTRE, Professeur, Doyen de la Faculté de Droit, Estelle NAUDIN, Professeur, Doyen Jean-Michel POUGHON, Professeur, Materne STAUB, Professeur,

Jacqueline BOUTON, Maître de Conférences, Clément COTTIN, Doctorant contractuel, Fabienne GAZIN, Maître de Conférences, Philippe JUHEM, Maître de Conférences, Nicolas NORD, Maître de Conférences, Céline PAUTHIER, Maître de Conférences,

Astrid HATT, BIATSS

Inès DONISCHAL (AED/Club AES), Quentin MENIGOZ (AED/Club AES), Arnaud SCHWEIGKART (AED/Club AES), Aline ARBOGAST (AED/Club AES),

Rachel MANDRELLA (AED/Club AES),

Justine PFEIFFER (Médiadroit).

Avaient donné procuration :

Eric MAULIN, Professeur, Jean Patrice Storck, Professeur,

Claude FREYMANN, PRAG

Armelle DARBON, IATSS,

Maître Nicolas BOISSERIE, Alsace Strasbourg Association Nationale DRH, Maître FORRER, ERAGE, Jean-Laurent VONAU, Conseil Général du Bas-Rhin,

Céline KNITTEL (AED/Club AES)

Etaient absents :

Dominique d'AMBRA, Professeur, Charles GOYET, Professeur, Olivier JOUANJAN, Professeur,

Adrien COMPAIN, ATER, Kévin MAGNIER-MERRAN, ATER,

Pierre BIHL, Conseil Général du Haut-Rhin, Martine CALDEROLI-LOTZ, Conseil Régional d'Alsace, Sonia KLEISS-STARK, Représentant la CCI., Benoît RAULT, Tribunal de Grande Instance,

Martin BONTEMPS, UNEF, Etienne WESTPHAL, MEDIADROIT,

Elise BURSZTEJN (AED/Club AES), Laure ETIENNEY (AED/Club AES), Antoine FUHRY, (AED/Club AES).

Invités permanents :

Présents : Léa CONSTANS, Responsable administrative, Raphaël ECKERT, Chargé de mission, Catherine HAGUENAU-MOIZARD, Vice-doyen, Quentin URBAN, directeur de l'IEJ

Excusés : Patrice HILT, Vice-doyen, René DE QUENAUDON, Directeur de la Fédération de Recherche.

Invitée : Sylvie LACAULE, Service Commun de Documentation.

Le Doyen ouvre la séance à 10 heures 10. Il remercie les personnes présentes à ce dernier conseil de l'année 2012 et tout particulièrement Mme LACAULE qui fera un point sur les bibliothèques.

Il procède à l'installation des nouveaux membres enseignants et étudiants qui sont amenés à siéger selon la règle des « suivants de listes », leur souhaite la bienvenue et espère qu'ils auront beaucoup de plaisir dans les fonctions de représentants au Conseil.

Puis il énonce les procurations et aborde l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil de Faculté du 10 septembre 2012

Aucune remarque ou demande de modification n'ayant été formulée, le Doyen propose le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du budget 2013

Le Doyen présente le budget 2013 :

- Les dépenses de fonctionnement restent stables. Par contre, les charges de personnels sur ressources propres sont à la hausse : un personnel administratif de catégorie C a été recruté à mi-temps pour la gestion des diplômes de Mme CUTAJAR, et un poste de gestionnaire de master précédemment pris en charge à 50% par l'université et 50% par la Faculté est entièrement à la charge de la Faculté en 2013.

- La dotation de fonctionnement allouée par l'université n'a pas évolué. Le Doyen insiste sur l'importance des ressources propres de la composante qui représentent près de 75% des recettes. Il remercie tous les collègues qui, par leur travail, ramènent des ressources dans le cadre des formations continues, des formations en apprentissage, ou encore de la taxe d'apprentissage.

M. le Doyen POUGHON ajoute que les entreprises ne connaissent pas assez la diversité des diplômes avec les spécificités formation initiale - continue - en alternance offerts par la Faculté. Il faudra communiquer davantage vers le monde du travail.

Les élus étudiants demandent des précisions sur l'abondement de certains comptes qui diffèrent par rapport au budget 2012. Mme CONSTANS répond qu'elle a suivi au plus près les imputations budgétaires appliquées par les services financiers en 2012.

M. le Doyen POUGHON regrettant de ne pas avoir les chiffres de l'année 2012, un bilan sera transmis lors d'un prochain conseil.

En l'absence d'autres interrogations sur le budget 2013, le Doyen propose de passer au vote.

Le budget 2013 est approuvé à l'unanimité.

3. Diplôme d'université « Droits européens »

Le Doyen remercie Mme le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD et toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce diplôme d'université.

Ce DU sera soumis à un prochain CEVU, pour une ouverture dès le deuxième semestre 2012/13.

L'idée de ce DU était d'offrir aux étudiants qui le souhaitent une formation plus large que le droit. Cette formation répond également à la demande d'un certain nombre de partenaires qui soutiennent financièrement cette initiative.

Le Doyen cède la parole à Mme le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD qui explique que le DU Droits européens vise à offrir une formation complémentaire à la licence en Droit. Elle présente les enseignements des cinq semestres et les modalités d'évaluation des connaissances.

Les responsables du diplôme sont Mme le professeur LEBLOIS-HAPPE et Mme HAGUENAU-MOIZARD.

L'inscription au DU se fait sur dossier, les critères de sélection étant le relevé de notes du baccalauréat et une lettre de motivation rédigée en français. Le nombre de place est limité à 50.

Les droits d'inscription seront de 50,00 €uros avec exonération pour les boursiers et examens des demandes d'exonération pour les non-boursiers en situation difficile.

Pour faciliter l'organisation des emplois du temps, les étudiants inscrits au DU seront rattachés à un amphithéâtre dès la rentrée prochaine (NZ en première année, LZ pour les deuxième et troisième années).

Il sera rajouté dans le règlement des examens un article qui garantira le non chevauchement des épreuves.

Elle précise que les étudiants ont la possibilité d'intégrer le DU au semestre 3 et de quitter la formation en cours de cursus si nécessaire.

Mme HAGUENAU-MOIZARD ayant apporté toutes les précisions nécessaires aux élus étudiants, le Doyen propose de passer au vote.

La création du Diplôme d'université « Droits européens » est approuvée à l'unanimité.

Le montant des droits spécifiques (50,00 €uros) est approuvé à l'unanimité.

4. Attribution des prix – année universitaire 2011/2012

Le Doyen présente la liste des prix soutenus par les partenaires.

La Faculté finance des prix à hauteur de 1 190 €uros.

A titre d'information, le montant total des prix décernés s'élève à 13 870,00 €uros pour 26 étudiants primés.

5. Subvention Médiadroit

L'association Médiadroit demande une subvention de 1 000,00 €uros dans le cadre du Concours de conseil juridique. L'an passé, la Faculté avait accordé une aide financière de 250,00 €uros.

La Faculté a toujours soutenu les initiatives étudiantes.

Mme le professeur NAUDIN trouve que le travail de cette association étudiante est bénéfique.

M. MENIGOZ demande pourquoi l'association MEDIADROIT ne s'est pas adressée à la Commission d'Aides aux Projets Etudiants, comme cela avait été préconisé l'an passé.

Le Doyen propose d'octroyer une subvention de 400,00 €uros à l'association MEDIADROIT pour l'organisation du Concours de conseil juridique. Il demande également à l'association de solliciter une aide auprès de la Commission d'Aides aux Projets Etudiants.

La subvention de 400,00 €uros est approuvée à l'unanimité moins 6 abstentions.

6. Cotisation Asian Law Institute (ASLI)

L'objectif principal de l'Asian Law Institute (ASLI) est de développer le savoir juridique en Asie et de faciliter les contacts et les interactions entre les juristes au sein du monde asiatique. L'adhésion à l'ASLI permettra d'avoir des partenaires et de trouver un nouveau vivier pour les échanges de nos étudiants.

La cotisation est de 600,00 €uros environ par an (variable en fonction du taux de change du dollar singapourien).

L'adhésion à l'Asian Law Institute est approuvée à l'unanimité.

7. Subvention Association des anciens du Master MSI (Asso MSI)

Les étudiants de la promotion 2009/2010 du master 2 « Droit du Multimédia et des Systèmes d'Information » ont créé l'association « Asso MSI ».

L'association sollicite une aide financière pour financer la publication dans un site d'annonces légales.

Une subvention d'un montant de 120 € est accordée à l'unanimité à l'association « Asso MSI ».

8. Divers

Point sur les bibliothèques :

Le Doyen laisse la parole à Mme LACAULE.

Mme LACAULE excuse Mme WOLF, directrice du Service Commun de Documentation, retenue par d'autres obligations.

Puis elle fait part des informations suivantes :

- Extension des horaires de la bibliothèque U2-U3 ouverte du lundi au vendredi de 9h à 22h et le samedi de 9h à 19h soit 75 heures d'ouverture par semaine. L'extension des horaires a été rendue possible grâce à une subvention ministérielle.
- Projet de regroupement des bibliothèques juridiques du campus : Faculté de droit, Escarpe et U2-U3. Les crédits baissent, les remplacements des départs à la retraite ne sont pas garantis. Plusieurs possibilités sont évoquées ; pour l'instant, il y a beaucoup d'interrogation, mais on reste toujours dans une logique de regroupement. Le Service Commun de Documentation aimerait recueillir l'avis du Conseil de Faculté. Il souhaite que soit désigné un enseignant qui pourrait être le relai entre le SCD et la Faculté.
- Très forte baisse du budget documentaire en 2013 et du nombre d'heures de vacances.

Le Doyen trouve l'idée de regroupement séduisante à condition de pouvoir maintenir un niveau de prestation équivalente.

Mme PAUTHIER a pris de l'intérêt aux informations sur les bibliothèques ; elle n'est pas certaine que le Conseil de Faculté soit compétent pour se prononcer sur le regroupement qui concerne également la recherche.

Le Doyen ajoute qu'en tant que doyen, il ne peut pas décider seul du déménagement de la bibliothèque.

Mme LACAULE pense qu'il faut scinder bibliothèque recherche et bibliothèque enseignement.

Le Doyen propose de désigner un enseignant référent qui rapportera au Conseil les informations sur les bibliothèques. M. le professeur Raphaël ECKERT se propose pour remplir cette mission.

Les étudiants devront également désigner un représentant **qui est Mlle Rachel MANDRELLA.**

Mme LACAULE souhaite savoir qui représentera la Faculté à la Commission des Bibliothèques.

Le Doyen demandera à M. le professeur WACHSMANN s'il souhaite continuer cette mission.

Autres points divers :

M. le Doyen POUGHON demande l'état d'avancement du nouveau site de la Faculté : il est actuellement en construction, Mme CREPIN et M. LEMMEL l'alimentent, reste la partie formation à renseigner.

M. le Doyen POUGHON se plaint du bruit que font les étudiants en masters 2 au 4^{ème} étage ; il soulève également le manque de respect des étudiants envers les enseignants notamment lorsqu'il s'agit de libérer l'ascenseur prioritairement réservé aux enseignants et personnels administratifs.

M. NORD confirme qu'il y a souvent beaucoup de bruit au 4^{ème} étage.

Le Doyen comprend ce problème de désagrément.

M. SCHWEIGKART a été saisi par des étudiants en L3 et M1 alertés par un projet de suppression des travaux dirigés en master 1.

Le Doyen répond qu'il n'y a aucun projet en vue, il y a une réflexion qui est menée par M. le professeur MAULIN qui anime un groupe de travail sur la pédagogie en masters.

M. SCHWEIGKART souhaiterait que, parallèlement à l'effort qui est fait pour offrir aux bons étudiants des formations complémentaires tel que le DU Droits européens, la Faculté fasse un effort pour les moins bons. Il faudrait améliorer le niveau en langues étrangères des étudiants de la Faculté

en remettant en place des groupes de niveau, ou introduire davantage de cours disciplinaire en langue étrangère.

Le Doyen répond qu'il n'est possible d'enseigner de l'anglais juridique que si les enseignants de langues ont un attrait pour les questions juridiques et que si les étudiants ont le niveau requis pour suivre un tel enseignement.

Mlle MANDRELLA dit qu'il ne faudrait pas oublier la gestion et les sciences politiques. Elle souhaite que soit créé un diplôme d'université qui tend vers les sciences politiques qui commencent à disparaître à la Faculté. Elle ajoute qu'il y aurait également un travail à mener pour la filière AES dont l'offre de formation lui paraît un peu limitée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 12h20 et souhaite une bonne fin d'année à tous les membres présents.

Le Doyen



Christian MESTRE

Le PV tient compte des corrections demandées par le Conseil du
19/03/2013

Adopté à l'UNANIMITE le 19 mars 2013